

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 10 février 2023** **DE\_2023\_002**  
**ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ANPP ET**  
**CITOYENS ET TERRITOIRES**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 30/01/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix février à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES DE PARGNY-SUR SAULX*

**Présents : 14**

*(à côté de la Mairie) sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Votants: 20**

**Présents :** Murielle ARMANETTI, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA, Viviane WIRBEL

**Pour: 20**

**Contre: 0**

Présents non votant : Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, François GSELL

**Abstentions: 0**

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Claude GUICHON par Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

**Excusés:** Dominique HAUTEM, Olivier MALOU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alain PAUPHILET

---

**Objet: ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ANPP ET CITOYENS ET TERRITOIRES - DE\_2023\_002**

Citoyens et Territoires Grand Est est un réseau créé en 1994 et renouvelé à l'échelle du Grand Est en 2016, qui rassemble des territoires, des responsables associatifs, socio-économiques et des personnes ressources dans le but de renforcer la dynamique du développement des territoires dans le Grand Est.

Les missions de l'association sont multiples :

- Centre de ressources : connaissance du terrain, recueil d'expériences locales innovantes, enquêtes, études, actualité des territoires, ...
- Acteur de la formation et de l'accompagnement : projet de territoire, fusion des intercommunalités, médiation territoriale / gouvernance / démocratie locale, communes nouvelles, fonds européens, transition écologique, ...
- Animation d'un réseau : rencontres, débats, sensibilisation sur des sujets multiples ayant trait aux territoires, écoute des besoins locaux. Animation de réseaux de professionnels (Pays / PETER, GAL, DSU) et d'élus (présidents de Pays / PETER).
- Force de propositions : remontée des besoins et des suggestions des territoires auprès des pouvoirs publics dans un souci de développement équilibré des territoires (exemple : préparation des fonds UE, CPER, SRDEII, etc.).

PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 17/02/2023  
051-200061083-20230210-DE\_2023\_002-DE

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) a été créée en 1997. Elle joue un rôle d'appui concernant l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Auparavant, les cotisations à ces 2 associations étaient distinctes. Depuis 2019, elles ont décidé de s'associer en créant une adhésion commune.

Pour l'ensemble de ces thématiques, le Syndicat peut bénéficier de la force du réseau de Citoyens et Territoires et de l'ANPP et participer aux activités et rencontres mises en œuvre pour ses membres.

En 2022, Madame Pascale CHEVALLOT avait été désignée pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de ces 2 associations.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

le Comité Syndical propose :

- D'adhérer à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 1 100,00 € correspondant à la double adhésion ;
- De désigner un représentant élu du Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

➤ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **L'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association Citoyens et Territoires et à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2023 et l'acquittement de la cotisation dont le montant s'élève à 1 100,00 € correspondant à la double adhésion ;**
- **La désignation de Mme Pascale CHEVALLOT pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de ces 2 instances ;**
- **Et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES DE PARGNY-SUR SAULX

(à côté de la Mairie)

Le 10 février 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

